

Quatre ans après, de nouvelles questions sur la politique africaine de Paris (2)

# France-Rwanda : le syndrome de Fachoda

De 1990 à 1993, François Mitterrand engage les militaires et les diplomates français dans un engrenage infernal. Soucieux de contrer les « visées anglo-saxonnes », il prend fait et cause pour le pouvoir hutu...

2 octobre 1990. Cellule africaine de l'Élysée. Jean-Christophe Mitterrand décroche son téléphone. Au bout du fil, le chef de l'État rwandais, Juvénal Habyarimana. La veille, une colonne d'exilés tutsis vient de pénétrer au nord de son pays : le Rwanda, dit-il, est agressé. En conséquence, il demande l'aide de la France. Le téléphone à peine raccroché, Jean-Christophe Mitterrand lance à son visiteur, Gérard Prunier, chercheur au CNRS : « Nous allons lui envoyer quelques bidasses au

tard au Figaro un haut responsable de l'Élysée.

Après quatre mois de présence militaire française au Rwanda, François Mitterrand adresse une lettre au chef de l'État rwandais. Daté du 30 janvier 1991, ce courrier cadre la doctrine française. Après avoir fixé trois conditions, le président de la République ajoute à l'intention du président Habyarimana : « Dans les épreuves que traverse votre pays, je tiens à vous assurer de mon soutien de la France. »

PAR PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY

petit père Habyarimana. Nous allons le tirer d'affaire. En tout cas, cette histoire sera terminée en deux, trois mois. »

Peu avant, dans l'avion qui le ramène d'Oman, le père de Jean-Christophe, François Mitterrand, a rapidement consulté le ministre de la Défense, Pierre Joxe, et le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas. Aux deux, d'autorité, il a ordonné d'envoyer des troupes pour soutenir l'armée gouvernementale rwandaise.

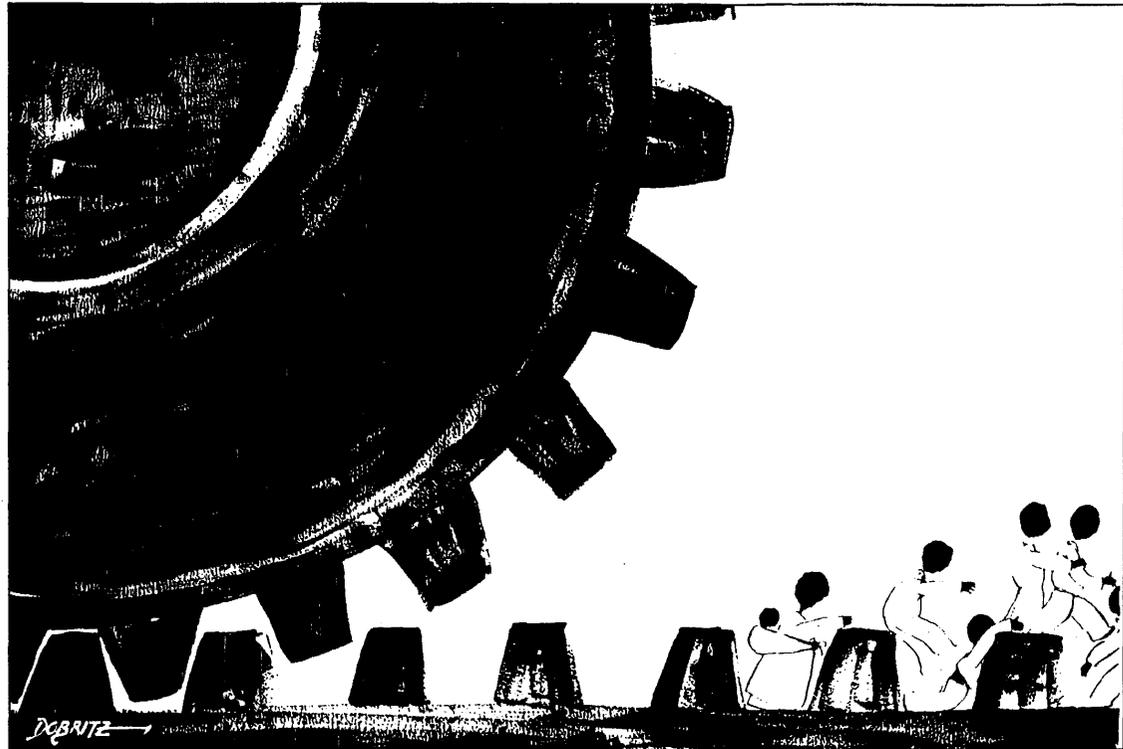
Deux jours plus tard, le jeudi 4 octobre, une compagnie (150 hommes) du 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes est aéroportée de Bangui à Kigali. De Bruxelles, les Belges envoient peu après 400 parachutistes. Dans le même temps, les effectifs français passeront à 600 hommes. Les deux contingents étrangers ont pour mission de protéger les ressortissants français et belges. Mais alors que les soldats belges repartent rapidement, les soldats français restent.

L'engrenage est enclenché. Il suffit d'attendre. Et cela va vite, très vite... Le 6 octobre, le régime de Kigali met en scène

Ces mots ne sont pas gratuits. La promesse annonce l'engagement. Un engagement qui n'est pas pris au nom d'un homme, mais au nom de la France.

## Paris s'autorise tout

Et, effectivement, au travers de ses soldats, la France tient parole. A un degré rarement vu. Dans les rues de Kigali, les militaires français procèdent à des contrôles d'identité. Ils se déploient également dans le nord du pays où aucun ressortissant français n'est signalé : la protection des nationaux est pourtant présentée comme la motivation officielle. Ils montent la garde à l'aéroport, s'occupent de logistique, livrent des missiles Mistral et des mortiers, entretiennent les hélicoptères du gouvernement et, si nécessaire, les pilotent. Selon un avocat belge, maître Eric Gillet, défenseur des droits de l'homme au barreau de Bruxelles, qui enquête au Rwanda du 12 au 21 août 1991, des officiers français



berg : un tiers émergé, deux tiers immergés.

C'est que le Rwanda est en guerre. « Contre l'envahisseur venu d'Ouganda », selon Paris ; contre la minorité tutsie et les Hutus modérés en fait. Mais cette réalité, Paris refuse de la voir. Les nombreux avertissements et signes précurseurs du désastre à venir sont purement et simplement ignorés. Et comme il ne s'agit pas d'une guerre civile mais d'une invasion étrangère, Paris s'autorise tout.

L'effort de guerre mené par le Rwanda est démesuré :

contrat de fourniture d'armes portant sur 12 166 000 dollars.

Cumulés, ces montants – dont la liste n'est pas exhaustive – ne sont guère impressionnants. Mais il faut les comparer à ce qui est comparable : selon l'organisation Human Rights Watch, de 1981 à 1988, le Rwanda n'a acheté qu'un total de 5 000 000 de dollars de matériel militaire.

## Une politique menée de l'Élysée

d'état-major de l'armée rwandaise ».

Autrement dit : un militaire français endosse la responsabilité de la guerre que mène le Rwanda. Et ce n'est pas jouer sur les mots : la note précise peu après que les pouvoirs de l'officier français auprès du chef d'état-major consistent à « le conseiller sur l'organisation de l'armée rwandaise, l'instruction et l'entraînement des unités, l'emploi des forces ». En termes militaires, cela s'appelle un ordre opérationnel.

Qui sera appliqué. Scrupuleusement. Dans le contexte

semble de l'exercice. En liaison, semble-t-il, avec le général Quesnot de l'Élysée. Quand le lieutenant-colonel Chollet, « conseiller » du président rwandais, devient trop « visible », il est remplacé aux mêmes fonctions par son adjoint, le lieutenant-colonel Maurin. Il ne s'agit pas donc d'un coup de tête mais, bel et bien, d'une politique.

D'autres militaires, qui participeront à l'opération « Turquoise » en 1994, sont également présents au Rwanda à cette époque : le lieutenant-colonel Thauzin, alias « Thi-

connaissance d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme », elle « est aussitôt intervenue ».

Ce qui est faux. En mars 1992, une série de massacres se déroule dans la région du Bugesera. Plusieurs milliers de personnes sont tuées. Une Italienne, Antonia Locatelli, appelle Radio France Internationale (RFI) le 10 mars. Elle réside depuis longtemps dans cette région et en connaît les acteurs. Elle affirme que les tueurs sont venus de Kigali, que ces violences n'étaient pas spontanées mais organi-

d'un « génocide ». Le chef de l'État rwandais est directement mis en cause. Le rapport est transmis à l'Élysée. Qui ne réagit pas.

Autre rapport ignoré : celui du rapporteur spécial de la commission des Nations unies pour les droits de l'homme. Rédigé en avril 1993 et publié le 11 août, il recoupe les informations de la FIDH et « mentionne déjà, selon la commission d'enquête parlementaire belge, un éventuel génocide et la nécessité de démanteler les caches d'armes ».

Ce ne sont pas les seuls avertissements. Dans son remarquable rapport sur les événements du Rwanda, la commission d'enquête parlementaire belge en recense plusieurs dizaines. Dans le volume 1-611/8, chapitres 4.5.1 à 4.5.6, d'innombrables éléments sont rendus publics. D'autres, épars dans ce rapport de plus de 1 000 pages, incitent tout autant à la réflexion.

## Aucune remise en cause

A l'Élysée, malgré ces rapports, on ne veut rien savoir. A tel point qu'à l'automne 1993, le président Juvénal Habyarimana est reçu à Paris par François Mitterrand. Il s'agit d'une visite officielle avec tapis rouge, garde d'honneur... Le chef de l'État a-t-il évoqué les problèmes soulevés par le rapport de la FIDH et de la commission des droits de l'homme de l'ONU ?

« Oui », affirme l'Élysée au Figaro en 1994. Un haut responsable raconte : « Le président a dit au chef de l'État rwandais : « Il est venu à ma connaissance des exactions, des choses inacceptables, je sais bien que vous êtes à la tête d'un pays en guerre mais... »

Il est des « mais » qui peuvent tout changer. Outre qu'il faut croire sur parole ce récit, on ne retrouve dans les archives aucune trace de déclarations officielles protestant

**PAR PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY**

petit père Habyarimana. Nous allons le tirer d'affaire. En tout cas, cette histoire sera terminée en deux, trois mois. »

Peu avant, dans l'avion qui le ramène d'Oman, le père de Jean-Christophe, François Mitterrand, a rapidement consulté le ministre de la Défense, Pierre Joxe, et le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas. Aux deux, d'autorité, il a ordonné d'envoyer des troupes pour soutenir l'armée gouvernementale rwandaise.

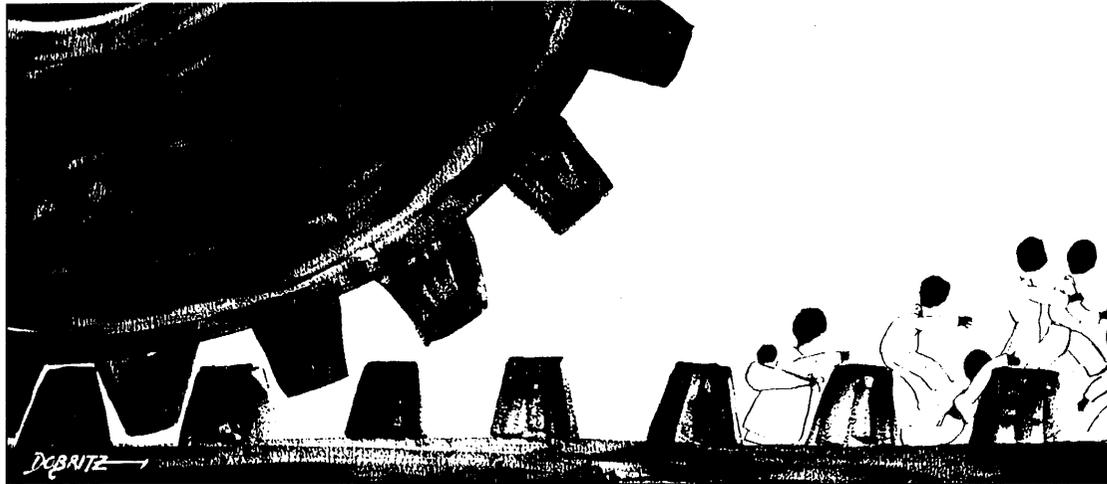
Deux jours plus tard, le jeudi 4 octobre, une compagnie (150 hommes) du 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes est aéroportée de Bangui à Kigali. De Bruxelles, les Belges enverront peu après 400 parachutistes. Dans le même temps, les effectifs français passeront à 600 hommes. Les deux contingents étrangers ont pour mission de protéger les ressortissants français et belges. Mais alors que les soldats belges repartiront rapidement, les soldats français restent.

L'engrenage est enclenché. Il suffit d'attendre. Et cela va vite, très vite... Le 6 octobre, le régime de Kigali met en scène

Ces mots ne sont pas gratuits. La promesse annonce l'engagement. Un engagement qui n'est pas pris au nom d'un homme, mais au nom de la France.

**Paris s'autorise tout**

Et, effectivement, au travers de ses soldats, la France tient parole. A un degré rarement vu. Dans les rues de Kigali, les militaires français procèdent à des contrôles d'identité. Ils se déploient également dans le nord du pays où aucun ressortissant français n'est signalé : la protection des nationaux est pourtant présente comme la motivation officielle. Ils montent la garde à l'aéroport, s'occupent de logistique, livrent des missiles Mistral et des mortiers, entretiennent les hélicoptères du gouvernement et, si nécessaire, les pilotent. Selon un avocat belge, maître Eric Gillet, défenseur des droits de l'homme au barreau de Bruxelles, qui enquêta au Rwanda du 12 au 21 août 1991, des officiers français



berg : un tiers émergé, deux tiers immergés.

C'est que le Rwanda est en guerre. « Contre l'invasisseur venu d'Ouganda », selon Paris ; contre la minorité tutsi et les Hutus modérés en fait. Mais cette réalité, Paris refuse de la voir. Les nombreux avertissements et signes précurseurs du désastre à venir seront purement et simplement ignorés. Et comme il ne s'agit pas d'une guerre civile mais d'une invasion étrangère, Paris s'autorise tout.

L'effort de guerre mené par le Rwanda est démesuré : 5 200 soldats dans l'armée au 1<sup>er</sup> octobre 90, 15 000 à la mi-91, 50 000 à la mi-92 (1). Paris équipe, entraîne et gère... cette armée recrutée à la va-vite sans se poser la moindre question, sans aucun état d'âme, sans débat. Les chiffres officiels de l'aide militaire fournie au Rwanda s'envolent : « En 1992, nous avons livré l'équivalent de 14 millions de francs de matériel militaire. En 1993, 7 millions », reconnaît en 1994 un haut responsable de l'Elysée. Le même ajoute alors : « C'est vrai qu'en février 1992, on y a été très fort. »

Vraiment ? En réalité, ces chiffres officiels de 28 millions de francs distribués sur trois ans ne constituent que la partie émergée de l'aide militaire.

En sous-main, de nombreux et étranges intermédiaires se faufilent dans les coulisses : Paul Barril, l'ancien gendarme de l'Elysée, qui devient conseiller officieux du régime rwandais ; Pierre Gilleron (2), également un ancien de l'Elysée qu'il avait quitté en 1986 ; le Crédit Lyonnais, banque nationalisée, qui en mars 1992 accepte de garantir le risque financier de livraisons d'armes par l'Egypte au Rwanda pour un montant de 6 000 000 de dollars (3) ; des officines comme la société DYL-Invest basée en Haute-Savoie qui signe en 1993 un

contrat de fourniture d'armes portant sur 12 166 000 dollars...

Cumulés, ces montants – dont la liste n'est pas exhaustive – ne sont guère impressionnants. Mais il faut les comparer à ce qui est comparable : selon l'organisation Human Rights Watch, de 1981 à 1988, le Rwanda n'a acheté qu'un total de 5 000 000 de dollars de matériel militaire.

**Une politique menée de l'Elysée**

Ces distributions d'armes, à des recrus hâtivement formés, ne peuvent pas être ignorées de Paris. Car, dans le même mouvement, la France prend les rênes du Rwanda. Le 3 février 1992, le ministre des Affaires étrangères rwandais adresse une note à l'ambassade de France à Kigali. Le courrier (4) indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 « le lieutenant-colonel Chollet, chef du détachement d'assistance militaire et d'instruction (Dami), exercera simultanément les fonctions de conseiller du président de la République, chef suprême des Forces armées rwandaises (FAR), et les fonctions de conseiller du chef

d'état-major de l'armée rwandaise ».

Autrement dit : un militaire français endosse la responsabilité de la guerre que mène le Rwanda. Et ce n'est pas jouer sur les mots : la note précise peu après que les pouvoirs de l'officier français auprès du chef d'état-major consistent à « le conseiller sur l'organisation de l'armée rwandaise, l'instruction et l'entraînement des unités, l'emploi des forces ». En termes militaires, cela s'appelle un ordre opérationnel.

Qui sera appliqué. Scrupuleusement. Dans le courant 92, le journal *Libération* révèle qu'un officier de la DGSE pilotant un hélicoptère d'attaque a stoppé à coups de roquettes la progression d'une colonne de rebelles tutsis. Personne ne démentira.

Des observateurs neutres (5) rapporteront avoir entendu des officiers français donner, par radio, des ordres aux premières lignes de front de l'armée rwandaise. D'autres se souviennent aussi avoir vu des officiers français régler la hausse de mortiers peu avant que les coups ne soient tirés.

A Paris, le chef de la mission militaire du ministère de la Coopération coordonne l'en-

semble de l'exercice. En liaison, semble-t-il, avec le général Quesnot de l'Elysée. Quand le lieutenant-colonel Chollet, « conseiller » du président rwandais, devient trop « visible », il est remplacé aux mêmes fonctions par son adjoint, le lieutenant-colonel Maurin. Il ne s'agit pas donc d'un coup de tête mais, bel et bien, d'une politique.

D'autres militaires, qui participeront à l'opération « Turquoise » en 1994, sont également présents au Rwanda à cette époque : le lieutenant-colonel Thauzin, alias « Thibaut », par exemple. Etrange personnalité : lors de l'opération humanitaire « Turquoise », cet ancien conseiller militaire du président Habyarimana (6) sera appelé à Paris pour avoir déclaré qu'il ne fallait « pas faire de quartier » avec les rebelles du FPR.

La France, au cours de ces années 92-93, est donc en guerre. Mais on se garde bien de le lui dire. Privilège régulier : cette politique est menée de l'Elysée. Le Quai d'Orsay, le Parlement, le public, n'ont pas à en être informés. D'ailleurs, durant le génocide de 1994, la présidence française n'affirmera-t-elle pas dans un communiqué (7) qu'« à chaque fois qu'elle a eu

connaissance d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme », elle « est aussitôt intervenue ».

Ce qui est faux. En mars 1992, une série de massacres se déroule dans la région du Bugesera. Plusieurs milliers de personnes sont tuées. Une Italienne, Antonia Locatelli, appelle Radio France Internationale (RFI) le 10 mars. Elle réside depuis longtemps dans cette région et en connaît les acteurs. Elle affirme que les tueurs sont venus de Kigali, que ces violences n'étaient pas spontanées mais organisées... Par le pouvoir, sous-entend-elle. Peu après, elle est assassinée.

**Escadrons de la mort**

Les représentants diplomatiques de l'OCDE à Kigali décident de se rendre en délégation à la présidence rwandaise pour y exprimer leurs inquiétudes. L'ambassadeur de France à Kigali, George Martre, est sollicité. Il refuse de se joindre à la délégation. Interrogé peu après sur les massacres, il lance à un journaliste : « Ce ne sont que des rumeurs... »

Étonnante réaction lorsque l'on sait qu'un auparavant, en janvier 1992, Paul Kagame, alors chef de la rébellion rwandaise, est reçu à Paris pour s'entendre dire par Paul Dijoud, directeur Afrique du Quai d'Orsay (8) : « Si vous n'arrêtez pas le combat, vous ne reverrez pas vos frères et vos familles, parce que tous auront été massacrés. »

De massacres, il est beaucoup question en 1993. Au début de cette année, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) publie une enquête accablante pour le régime rwandais. Les responsables des escadrons de la mort y sont nommément désignés, on y parle des prémices

la nécessité de démanteler les caches d'armes ».

Ce ne sont pas les seuls avertissements. Dans son remarquable rapport sur les événements du Rwanda, la commission d'enquête parlementaire belge en recense plusieurs dizaines. Dans le volume 1-6111/8, chapitres 4.5.1 à 4.5.6, d'innombrables éléments sont rendus publics. D'autres, éparés dans ce rapport de plus de 1 000 pages, incluent tout autant à la réflexion.

**Une remise en cause**

A l'Elysée, malgré ces rapports, on ne veut rien savoir. A tel point qu'à l'automne 1993, le président Juvenal Habyarimana est reçu à Paris par François Mitterrand. Il s'agit d'une visite officielle avec tapis rouge, garde d'honneur... Le chef de l'Etat a-t-il évoqué les problèmes soulevés par le rapport de la FIDH et de la commission des droits de l'homme de l'ONU ?

« Oui », affirme l'Elysée au *Figaro* en 1994. Un haut responsable raconte : « Le Président a dit au chef de l'Etat rwandais : « Il est venu à ma connaissance des exactions, des choses inacceptables, je sais bien que vous êtes à la tête d'un pays en guerre mais... »

Il est des « mais » qui peuvent tout changer. Outre qu'il faut croire sur parole ce récit, on ne retrouve dans les archives aucune trace de déclarations officielles contestant contre les exactions alors commises au Rwanda, aucune trace non plus d'éventuelle remise en cause de l'aide apportée à un pays où il existe un risque de génocide.

Certes, les accords d'Arusha – devant prélude à une transition pacifique – ont été signés en août 1993 ; certes, la France est supposée se désengager du Rwanda ; certes, la cohabitation est passée par là qui a gommé les écarts de conduite les plus flagrants. Mais le Rwanda reste un allié de la France. Un allié que Paris persiste à soutenir envers et contre tout...

**P. S.-E.**

**Pouvait-on prévoir le génocide ?**

Auteur d'un rapport sur le thème « Pouvait-on prévoir le génocide ? », M<sup>me</sup> Suhrke, expert, a tenté de répondre à cette question devant la commission d'enquête parlementaire belge. « On a identifié plusieurs signaux différents, dit-elle. Mais qui fallait-il écouter ? La France était la mieux informée au Rwanda sur les extrémistes hutus mais elle s'attachait principalement aux renseignements sur le FPR (la rébellion, NDLR) qu'elle considérait comme un adversaire. »

Au nombre des signaux précurseurs du drame à venir, le discours que Léon Mugesera, haut responsable du MRND, le parti du président Habyarimana, tient le 22 novembre

1992 à Kabaya est édifiant. « Sachez, lance à la foule ce notable, que celui à qui vous n'avez pas encore tranché la tête, c'est lui qui tranchera la vôtre. »

A propos des Tutsis : « Je vous apprendis que votre pays, c'est l'Ethiopie, et nous allons vous expédier sous peu via Yangoorba (une rivière, NDLR) en voyage express. » Puis, faisant mine de s'interroger : « Pourquoi n'arrête-t-on pas les parents (des enfants qui auraient rejoint la rébellion) pour les exterminer ? Pourquoi n'extermine-t-on pas tous ces gens qui conviennent les jeunes au front ? Dites-moi vraiment, attendez-vous bêtement qu'on vienne vous massacrer ? »

une fausse attaque de la capitale qui lui permet d'entamer une campagne d'arrestations massives. En province, plusieurs dizaines de civils sont massacrés. Paris sait, mais se tait : c'est le « syndrome de Fachoda ». Selon l'analyse officielle, les exilés tutsis venus d'Ouganda sont sous influence anglo-saxonne : il s'agit d'un « complot ».

Le régime francophone d'Habyarimana doit donc être soutenu. « Le complexe de Fachoda, la vision francophones contre anglophones, le discours sur les insurgés du FPR qualifiés de Khmers noirs de l'Afrique, nos ennemis... Tout cela c'est vrai », avouera plus

participent aussi aux interrogatoires de prisonniers de guerre.

Dans le même temps, les premières livraisons d'armes venues de Paris arrivent. Un haut responsable de l'Elysée déclare au *Figaro* à l'été 1994 que, dès 1991, Paris livre pour sept millions de francs de matériel militaire. En sus, un Falcon, un avion d'affaires, et son équipage de trois aviateurs – des militaires placés en disponibilité – sont mis à disposition du président Habyarimana. Le ministère de la Coopération paye.

Il ne s'agit là que de la partie officielle de l'aide. Car, au fil du temps, les relations entretenues entre Paris et Kigali vont prendre l'allure d'un ice-

- (1) Gérard Prunier, Histoire d'un génocide, Ed. Dagorno, p. 142.
- (2) Id. p. 160.
- (3) Rapport de Human Rights Watch, Arming Rwanda, janvier 1994.
- (4) L'Humanité du 30 juin 1994.
- (5) Rapport de la commission d'enquête parlementaire belge.
- (6) Histoire d'un génocide, p. 349.
- (7) Communiqué du 18 juin 1994.
- (8) Le Figaro du 22 novembre 1997.

PROCHAIN ARTICLE : Mensonges d'Etat